



CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

(Troisième version révisée)

RectificatifPage xiiiLes abréviations et symboles ci-après doivent se lire comme suit

g/cm ³	grammes par centimètre cube
Hz	Hertz
kvar	Kilovar

Les rubriques ci-après de la classification doivent se lire comme suit

- 112.17 Vins de raisins frais (autres que les vins mousseux); moûts de raisins partiellement fermentés ou mutés à l'alcool
- 292.93 Matières végétales employées principalement pour la fabrication des balais (sorgho, piassava, chiendent, istle, par exemple), même en torsades ou en faisceaux
- 513.92 Autres acides carboxyliques à fonction alcool mais sans autre fonction oxygénée; leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides et leurs dérivés
- 513.94 Autres acides carboxyliques à fonction phénol mais sans autre fonction oxygénée, leurs anhydrides, halogénures, peroxydes et peroxyacides et leurs dérivés
- 735 PARTIES, PIECES DETACHEES ET ACCESSOIRES, N.D.A., RECONNAISSABLES COMME ETANT EXCLUSIVEMENT OU PRINCIPALEMENT DESTINES AUX MACHINES DES GROUPES 731 ET 733 (Y COMPRIS LES PORTE-PIECES ET PORTE-OUTILS, LES FILIERES A DECLENCHEMENT AUTOMATIQUE, LES DISPOSITIFS DIVISEURS ET AUTRES DISPOSITIFS SPECIAUX SE MONTANT SUR MACHINES-OUTILS); PORTE-OUTILS POUR OUTILS OU OUTILLAGE A MAIN, DE TOUS TYPES)
- 741.31 Fours à résistance (à chauffage indirect), électriques
- 741.33 Autres fours électriques
- 741.36 Fours pour le grillage, la fusion ou autres traitements thermiques des minerais ou des métaux, non électriques
- 741.37 Fours de boulangerie, de pâtisserie ou de biscuiterie, non électriques
- 741.38 Autres fours (y compris les incinérateurs), non électriques

- 749.99 Autres parties et pièces détachées de machines ou d'appareils ne comportant pas de connexions électriques, de parties isolées électriquement, de bobinages, de contacts ni d'autres caractéristiques électriques
- 842 MANTEAUX, CAPES, VESTES, COSTUMES, PANTALONS, SHORTS, CHEMISIERS, ROBES ET JUPES, LINGE DE CORPS, VETEMENTS DE NUIT ET ARTICLES SIMILAIRES, POUR FEMMES ET FILLETES, EN MATIERES TEXTILES, AUTRES QUE DE BONNETTERIE (AUTRES QUE CEUX DES SOUS-GROUPES 845.2 OU 845.6)
- 844 MANTEAUX, CAPES, VESTES, COSTUMES, PANTALONS, SHORTS, CHEMISIERS, ROBES ET JUPES, LINGE DE CORPS, VETEMENTS DE NUIT ET ARTICLES SIMILAIRES, POUR FEMMES ET FILLETES, EN BONNETTERIE (AUTRES QUE CEUX DES SOUS-GROUPES 845.2 OU 845.6)
- 898.5 Autres supports préparés pour l'enregistrement du son ou pour enregistrements analogues, mais non enregistrés (à l'exclusion des produits du groupe 892)

Les positions correspondantes ci-après de la première et de la dernière colonne de la classification doivent apparaître comme suit

036	ex 036,	ex 001,
	ex 011,	ex 012,
	ex 941.0	
054.58	ex 054.59	
292.9	292.9,	ex 292.4,
	ex 585,29	
292.96	ex 292.91,	ex 585.29
652.61	ex 652.25,	ex 657.4
652.62	ex 652.25,	ex 657.4
652.64	ex 652.25,	ex 657.4
658	658,	ex 657,
	ex 847	
665.9	665.8,	ex 666.4,
	ex 812.4	
674.51	ex 674.15,	ex 674.91,
	ex 674.92,	ex 675.01,
	ex 675.02	
674	ex 764.1	
773	773,	ex 664.2,
	ex 884.1	
773.1	773.1	ex 664.2,
	ex 884.1	
844.25	ex 845.21,	ex 845.22,
	ex 845.23,	ex 845.24,
	ex 845.29,	ex 845.91,
	ex 845.92,	ex 845.93,
	ex 845.94,	ex 845.99